



ORCHESTRE DE  
CHAMBRE DU  
LUXEMBOURG

## **Concours pour jeunes instrumentistes & chanteurs**

### **Prix Anne et Françoise Groben**

**2<sup>de</sup> édition - 2024**

#### **REGLEMENT DU CONCOURS**

En 2016, l'Orchestre de Chambre du Luxembourg a créé un prix pour jeunes instrumentistes et chanteurs à la mémoire d'Anne et Françoise Groben. Ce Prix a pour vocation de primer une personnalité artistique hors pair tout en offrant une plateforme exceptionnelle à de jeunes talents inscrits ou issus de l'un des établissements d'enseignement musical du Grand-Duché de Luxembourg.

L'inscription au concours implique, de la part des candidats ou candidates, l'acceptation pleine entière des conditions du présent règlement.

**24 mars 2024 - Date limite d'inscription**

**29 et 30 avril 2024 - Demi-finales**

Conservatoire de la Ville de Luxembourg

**14 novembre 2024 – Finale**

Grand auditorium de la Philharmonie Luxembourg

# 1. CONDITIONS D'ACCÈS ET INSCRIPTIONS

---

## ✓ Conditions d'accès

Ce concours est ouvert aux candidats et aux candidates de toutes nationalités inscrits ou issus de l'un des conservatoires luxembourgeois âgés de 15 à 25 ans (15 à 30 ans pour l'art lyrique).

Les candidats doivent a minima être titulaires d'un diplôme (ou certificat équivalent) du 1<sup>er</sup> prix d'un conservatoire luxembourgeois en instrument ou en art lyrique.

## ✓ Inscriptions

Les inscriptions au concours s'effectuent directement en ligne via le lien suivant : <https://framaforms.org/ocl-prix-af-groben-1706180053>

Pour valider l'inscription, les candidats ou candidates devront :

- Compléter le formulaire de renseignements directement en ligne ;
- Fournir un curriculum vitae ainsi qu'une copie du dernier diplôme obtenu auprès d'un conservatoire. Un diplôme de 1<sup>er</sup> Prix d'instrument ou d'art lyrique (ou certificat équivalent) d'un conservatoire national est un minimum requis à la participation au concours ;
- Transmettre une vidéo du candidat d'une durée minimale de 10 minutes. Cette vidéo montrera des mouvements d'œuvres complets, à l'exclusion d'extraits, de deux œuvres d'époques différentes ;
- Donner une proposition de programme complet pour la Demi-finale et la Finale ;
- Fournir une photo récente ;
- Fournir une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Fournir, le cas échéant pour les mineurs, une autorisation parentale de participation au concours.

Toute candidature incomplète sera automatiquement refusée.

Il est également possible de demander le formulaire à [info@ocl.lu](mailto:info@ocl.lu) puis de le transmettre au plus tard, par courriel ou par service postal au 261 route de Longwy, L-1941 Luxembourg, **avant le 24 mars 2024 à 23h59** (cachet de la poste faisant foi).

## ✓ Programme musical

Le Jury invite les candidats à insérer dans leur programme des œuvres de compositrices (<https://www.presencecompositrices.com/recherche-oeuvre>) et/ou des œuvres luxembourgeoises (<https://musicpublishers.lu>). Il s'agit toutefois d'un élément facultatif.

## ✓ Traitement des données personnelles

En accord avec le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les données personnelles fournies par les candidats dans leur dossier seront gérées par l'administration de l'Orchestre de Chambre du Luxembourg uniquement dans l'objectif du présent concours.

## 2. ÉPREUVES

---

Le **Prix Anne & Françoise Groben** se déroulera en trois phases :

### ✓ Présélection sur dossier

Le dossier d'inscription dûment complété devra être remis pour le **24 mars 2024 à 23h59** (cachet de la poste faisant foi).

En termes de répertoire, le candidat doit transmettre une vidéo d'une durée minimale de 10 minutes où il interprète des mouvements d'œuvres complets, à l'exclusion d'extraits, de deux œuvres d'époques différentes.

La présélection des dossiers sera du ressort d'un jury désigné par le conseil d'administration de l'OCL et composé a minima de 2 membres de l'OCL ainsi que d'une personnalité du monde musical luxembourgeois.

Les candidats présélectionnés pourront participer à la deuxième phase du concours, la **Demi-finale**.

### ✓ Demi-finale

Les candidats retenus pour les demi-finales devront y présenter un programme d'une durée maximale de 20 minutes, composé de 3 œuvres de styles différents et d'au moins deux époques différentes. Le choix du candidat devra comporter au moins une pièce solo et un morceau accompagné.

Si la durée du programme proposé par le candidat est susceptible d'excéder 20 minutes, un programme abrégé pourra lui être imposé par le Jury.

A l'issue de cette épreuve, le Jury retiendra entre trois et cinq candidats pour la troisième et dernière phase du concours, la « **Finale** ».

### \* **Accompagnement de la demi-finale**

Les candidats pourront être accompagnés au piano par la personne de leur choix ou par le pianiste désigné par l'Orchestre.

Un pianiste accompagnateur sera mis à disposition du candidat sur demande préalable. L'OCL assumera financièrement 2 répétitions de 30 minutes. Toute répétition supplémentaire sera à charge du candidat.

### ✓ **La finale**

Lors de la Finale, les candidats retenus se produiront à la Philharmonie Luxembourg, accompagnés par l'Orchestre de Chambre du Luxembourg. Pour le programme, des concertos, extraits de concertos ou œuvres concertantes ne pouvant excéder 25 minutes et correspondant à la nomenclature maximale de l'OCL (Cordes – 2,2,2,2/2,2,1,0 – timbales ou 1 perc.), seront acceptés.

A l'issue de la Finale, les membres du Jury attribueront le **Prix Anne & Françoise Groben**.

## **3. Dotation du Prix Anne & Françoise Groben**

---

- **Grand Prix Anne et Françoise Groben : 10 000 €**  
L'OCL s'engage à promouvoir le lauréat au sein de la programmation des saisons suivantes. Participation en tant que soliste à un concert de la saison suivante.
- **Prix spécial de l'Orchestre de Chambre du Luxembourg : 2 000 €**
- **Le(s) finaliste(s) restant(s) recevra / recevront chacun le Prix Finaliste : 1 000 €**

## **4. COMPOSITION DU JURY**

---

Le jury de la Finale est désigné par le conseil d'administration de l'OCL et composé de cinq personnalités représentatives du monde musical (musiciens, agents d'artistes, directeurs de centres culturels...)

Le jury est placé sous la présidence du ou de la directrice musicale de l'Orchestre. En cas de partage des voix, celle de la présidence sera prépondérante.

Les décisions du jury sont sans appel.

⇒ Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la directrice de l'OCL à [sylvie.charmoy@ocl.lu](mailto:sylvie.charmoy@ocl.lu).